Liberte Politique
/

La Cour suprême du Mexique dépénalise l’avortement

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le *08 septembre 2023*

Source [Le Salon Beige] : L’avortement était déjà autorisé dans certains Etats du Mexique, mais pas au niveau fédéral.

La Cour suprême mexicaine a jugé mercredi 6 septembre que le

« système juridique qui pénalise l’avortement dans le code pénal fédéral est inconstitutionnel » parce qu’il « viole les droits humains des femmes et des personnes en capacité de gestation ».

Sic. Qui sont ces personnes “en capacité de gestation”, sinon des femmes ?

L’avortement est déjà dépénalisé dans une douzaine des 32 Etats qui composent le Mexique.

Lire la suite

08/09/2023 01:00